

NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 DU CCAS

Sommaire :

I-A - Recettes de fonctionnement

I-B - Dépenses de fonctionnement

I-C - Détail des dépenses de fonctionnement

I-C-1 : Dépenses générales de fonctionnement

I-C-2 : Dépenses actions gérontologie

a : Maintien à domicile

b : Portage de repas

c : Instruction des dossiers APA

d : Subvention à la RPA

I-C-3 : Dépenses actions solidarité

a : Lien social

b : Actions de solidarité

II-A Recettes d'investissement

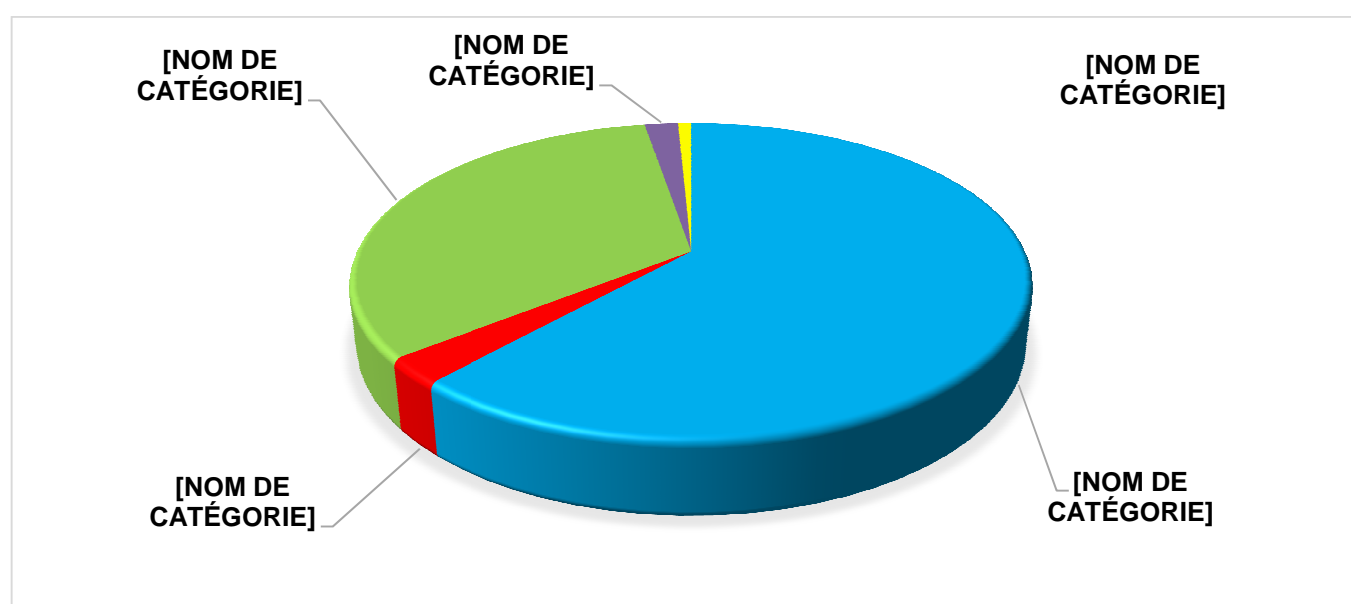
II-B Dépenses d'investissement

Cette note a pour objet de présenter les principaux axes du budget primitif du CCAS pour 2019 qui prend en compte les orientations et les besoins recensés lors du Débat d'orientation budgétaire. Bien que le vote du budget se fasse par chapitres, la présente note propose une présentation par thématiques plus lisible.

Le budget primitif 2019 s'élève à 1 418 000 € pour la section de fonctionnement et 15 900 € pour la section d'investissement.

Budget Primitif 2018		Budget Primitif 2019	
Section Fonctionnement	Section Investissement	Section Fonctionnement	Section Investissement
1 303 000 €	16 572 €	1 418 000 €	15 900 €

I-A Recettes de fonctionnement



	BP 2018	BP 2019	Différence	Ecart
Subvention ville	800 000 €	875 000 €	+ 75 000 €	+ 9,4%
Gérontologie Aides à domicile - Portage de repas – Instruction des dossiers pour les bénéficiaires de l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA)	425 000 €	468 000 €	+ 43 000 €	+ 10,1%
Solidarité Lien social - Meyl'entraide - TAG	25 500 €	27 000 €	+ 1 500 €	+ 5,9%
Assurance du personnel	15 000 €	10 500 €	-4 500 €	- 30%
Refacturation téléphonie ville	37 500 €	37 500 €	0 €	0
Total	1 303 000 €	1 418 000 €	+ 115 000 €	+ 8,8 %

Les recettes du CCAS pour 2019 sont estimées à 1 418 000 €, soit une hausse par rapport à l'estimation 2018 de 115 000 € (+ 8,8 %). Ces recettes sont réparties comme suit :

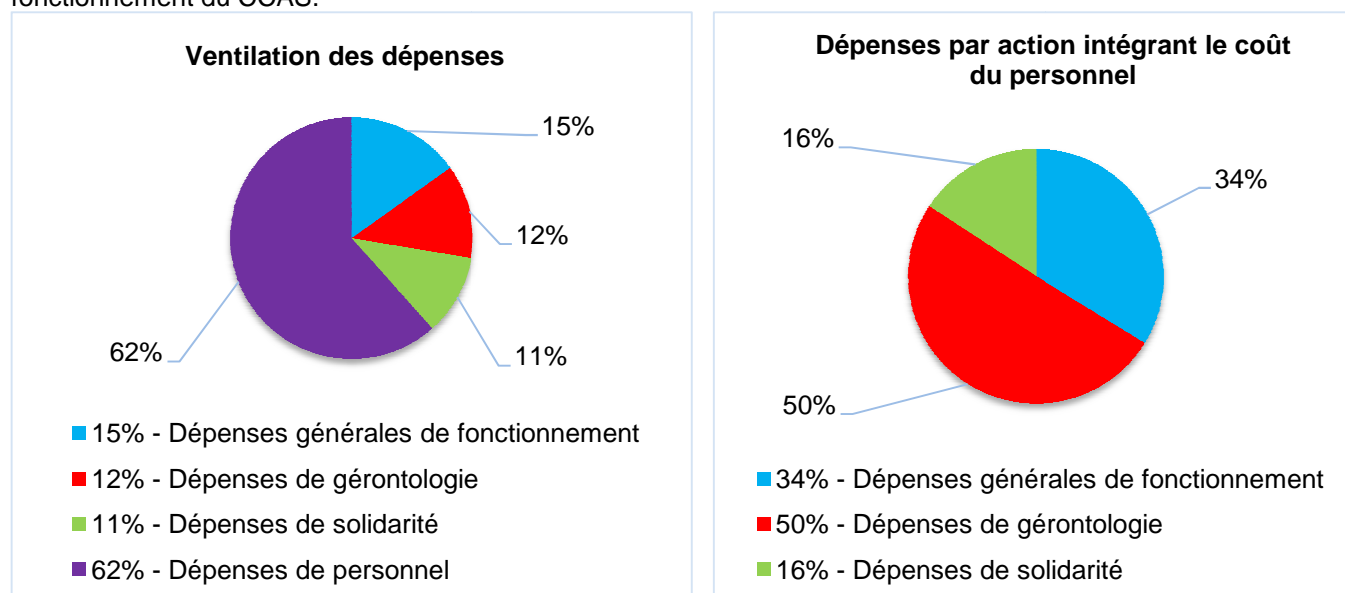
- La subvention versée par la ville est la recette la plus importante (875 000 €). Elle permet d'équilibrer le budget prévisionnel et son montant augmente par rapport à 2018 (+ 75 000 €)
- Les recettes générées par les actions en direction des séniors (gérontologie) sont estimées à 468 000 €, soit une hausse de 43 000 € par rapport à celles de 2018. Cette augmentation principalement s'explique par :
 - Le renouvellement de la convention avec le Conseil départemental de l'Isère à propos de l'instruction des dossiers APA financièrement plus avantageuse (ne sont plus seulement rémunérées les créations des dossiers APA, mais également chaque modification apportée au dossier en fonction de l'évolution de la santé du bénéficiaire de l'APA),
 - Un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) entre le Conseil départemental et le service des aides à domicile permettant de valoriser les heures réalisées dans le cadre de l'APA.
- Les recettes prévues par les actions de solidarité sont en légère progression de 1 500 €, en lien avec le renforcement prévu des sorties d'été et la volonté de développer la plateforme des solidarités Meyl'entraide grâce à l'embauche d'une conseillère en économie sociale et familiale,
- L'estimation des recettes générées par l'assurance du personnel est en baisse de 4 500 €. Ces dernières avaient été augmentées en 2018 en raison de l'absence prévue d'un agent du CCAS (maternité),
- La refacturation de la téléphonie à la ville est identique à celle estimée pour 2018 (37 500 €).

I-B Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, estimées pour 2019 à 1 418 000 €, sont ventilées en quatre grandes masses :

- les dépenses générales de fonctionnement (15%)
- les dépenses de gérontologie (12%)
- les dépenses de solidarité (11%)
- les dépenses de personnel (62%)

Toutefois, et afin de permettre une lecture alternative des dépenses, il est possible de présenter ces dernières en intégrant les dépenses de personnel aux différentes actions du CCAS, proposant ainsi une estimation réaliste du coût de chaque mission. Cette ventilation permet de constater que la dépense la plus importante concerne les actions en direction des séniors (maintien à domicile, portage de repas et instruction des dossiers APA) qui représente 50% du total, suivies par les dépenses générales de fonctionnement (34%), la solidarité complétant l'ensemble des dépenses (16%). Les deux tableaux ci-après permettent une lecture alternative des dépenses de fonctionnement du CCAS.



Dépenses de fonctionnement	BP 2018	BP 2019	Ecart	Evolution
Dépenses générales de fonctionnement	202 900 €	214 150 €	11 250 €	5,5%
Dépenses de gérontologie	143 400 €	177 800 €	34 400 €	24%
Dépenses de solidarité	168 640 €	152 900 €	- 15 740 €	- 9,3%
Dépenses de personnel	788 060 €	873 150 €	85 090 €	10,8%
Total des dépenses	1 303 000 €	1 418 000 €	115 000 €	8,8%

En répartissant les dépenses de personnel dans chacune des catégories de dépenses, on constate **l'engagement particulier et soutenu du CCAS auprès des seniors.**

Dépenses de fonctionnement par action intégrant le coût du personnel – BP 2019	Coût de la mission	Dépenses de personnel	Total	Répartition
Dépenses générales de fonctionnement	214 150 €	265 000 €	479 150 €	34%
Dépenses de gérontologie	177 800 €	538 150 €	715 950 €	50%
Dépenses de solidarité	152 900 €	70 000 €	222 900 €	16%

I-C Détails des dépenses de fonctionnement

Le présent chapitre a pour but de détailler les trois grandes dépenses du CCAS, les dépenses générales de fonctionnement, de gérontologie et de solidarité, ainsi que les dépenses de personnel propres à chacune de ces actions.

I-C-1 - Dépenses générales de fonctionnement

Les dépenses générales de fonctionnement regroupent toutes les dépenses permettant le bon fonctionnement du CCAS ainsi que celles communes à tous les services et sont constituées principalement de :

- Assurance
- Frais de déplacement et de mission
- Subvention versée au COS pour le personnel du CCAS
- Impression de catalogues et publication
- Fournitures administratives, affranchissement, documentation...
- Formation du personnel
- Convention d'assistance et de mise à disposition des locaux et services entre le CCAS et la ville
- Frais de téléphonie du CCAS et de la ville (groupement de marchés porté par le CCAS)
- Dotations aux amortissements
- Personnel :
 - Un directeur (1 ETP)
 - Une responsable administrative (1 ETP)
 - Une responsable du pôle accueil-ressources (1 ETP)
 - Une assistante administrative (0,5 ETP)
 - Deux agents chargés de l'accueil (1,8 ETP)
 - Un évaluateur externe (0,5 ETP)

Dépenses générale de fonctionnement	BP 2018	BP 2019	Ecart	Evolution
Dépenses du service	202 900 €	214 150 €	11 250 €	5,5%
Dépenses de personnel	133 440 €	265 000 €	131 560 €	98,6%
Total	336 340 €	479 100 €	142 760 €	42,4%

➤ **A - Dépenses générales de fonctionnement hors coût du personnel**

Ces dépenses augmentent de 11 250 € par rapport au BP 2018, ce qui s'explique principalement par :

- La hausse des dépenses relatives à :
 - La prestation de service en raison de la programmation d'une évaluation externe du service de maintien à domicile nécessaire dans le cadre du CPOM signé avec le Conseil départemental (+ 5 000 €)
 - La convention ville/CCAS d'assistance technique et de mise à disposition de moyens et locaux (+ 3 500 €), principalement en raison du fait que les frais relatifs à l'entretien des locaux qui n'avaient pas été valorisés au BP 2018
 - La dotation aux amortissements (+ 3 800 €) en lien avec les dépenses réalisées d'informatique et de logiciel.
- La suppression de la ligne de dépenses prévue pour la consultation d'un avocat (- 1 200 €)
- La création d'une ligne de dépenses permettant l'entretien du matériel électroménager de Meyl'entraide (1 000 €)

➤ **B - Dépenses de personnel**

Les dépenses de personnel, dont le coût est ventilé en dépenses générales de fonctionnement, augmentent de 131 560 € par rapport au BP 2018, principalement en raison de l'intégration au budget 2019 des postes créés en 2018 :

- Directeur du CCAS
- Evaluatrice externe
- Responsable administrative

I-C-2 –Actions « gérontologie »

Elles regroupent les dépenses :

- du service de maintien à domicile
- du portage de repas à domicile
- du service assurant l'instruction des dossiers de demande d'allocation personnalisée d'autonomie (APA)
- de la subvention d'équilibre versée à la Résidence autonomie Pré Blanc.
- Personnel :
 - 2 agents administratifs
 - 10 aides à domicile
 - 1 agent assurant le portage de repas
 - 2 conseillères socio-éducatifs chargées de l'instruction des dossiers APA et de la coordination gérontologique.

Dépenses de gérontologie	BP 2018	BP 2019	Ecart	Evolution
Dépenses du service	143 400 €	177 800 €	34 400 €	24%
Dépenses de personnel	545 085 €	538 150 €	- 6 935 €	- 1,3%
Total	688 485 €	715 950 €	27 465 €	4%

➤ **A - Maintien à domicile**

Les dépenses du service de maintien à domicile concernent principalement :

- Le personnel intervenant au domicile des bénéficiaires
- Le fonctionnement du service (vêtement de travail, fournitures diverses...)
- Les subventions versées à des associations de maintien à domicile (ADPA, AAPPUI)

Maintien à domicile	BP 2018	BP 2019	Ecart	Evolution
Dépenses du service	18 350 €	10 300 €	- 8 050 €	- 44%
Dépenses de personnel	400 882 €	418 580 €	17 698 €	4,4%
Total	419 232 €	428 880 €	9 648 €	2,3%

✓ **A.1 – Dépenses du service maintien à domicile hors coût du personnel**

Elles diminuent de 8 050 € par rapport au BP 2018 principalement en raison de la fin des contrats liés à la télégestion des interventions. Cela a été possible grâce à l'achat par le CCAS, d'un logiciel unique pour l'ensemble de ses services, prenant en charge entre autre la facturation et la télégestion des interventions réalisées par le service de maintien à domicile.

✓ **A.2 - Dépenses de personnel du service de maintien à domicile**

Elles progressent de 17 698 € par rapport à 2018, en raison de la titularisation de deux agents sur des postes d'aide à domicile occupés jusque-là par des vacataires et de l'évolution de carrière des agents (GVT).

➤ **B - portage de repas à domicile**

Les dépenses du service de portage de repas à domicile sont constituées principalement de :

- Achat de repas auprès d'un fournisseur
- Location du véhicule réfrigéré pour le portage
- Frais d'annonce pour la passation du nouveau marché de fourniture de repas et de location du véhicule
- Fonctionnement du service (vêtement de travail, fournitures diverses)
- Personnel assurant la livraison des repas

Portage de repas à domicile	BP 2018	BP 2019	Ecart	Evolution
Dépenses du service	73 900 €	82 000 €	8 100 €	11%
Dépenses de personnel	50370 €	51 000 €	630 €	1,3%
Total	124 270 €	133 000 €	8 730 €	7%

✓ **B.1 Dépenses du service de portage à domicile hors coût du personnel**

Elles progressent de 8 100 € par rapport à 2018 en prévision de l'attribution du marché à un nouveau fournisseur début 2019.

✓ **B.2 Dépenses de personnel du service de portage à domicile**

Elles progressent légèrement par rapport au BP 2018 en raison de l'évolution de carrière de l'agent (GVT)

➤ **C - instruction des dossiers APA**

	BP 2018	BP 2019	Ecart	Evolution
Dépenses de personnel	93 833 €	68 570 €	- 25 263 €	- 26,9%

Les dépenses de ce service sont constituées uniquement de dépenses de personnel, qui diminuent de 25 263 € en raison du départ à la retraite d'un agent et de son remplacement par un agent en début de carrière.

➤ **D - Subvention d'équilibre versée par le CCAS à la Résidence autonomie Pré Blanc**

Chaque année et en fonction du besoin, le CCAS prévoit le versement au budget annexe de la Résidence autonomie Pré Blanc d'une subvention permettant d'équilibrer le budget et de maîtriser l'évolution du prix de journée facturé aux résidents.

Pour 2019, cette subvention s'élève à 85 500 €, soit une augmentation de 34 350 € par rapport à 2018, afin de compenser la baisse des résultats antérieurs incorporés au budget primitif de la Résidence, et contenir la hausse du prix de journée à 1%.

I-C-3 – Lien social et actions « solidarité »

Elles regroupent les dépenses :

- du lien social (sorties d'été, lutte contre l'isolement...)
- de la solidarité (aides, plate-forme Meyl'entraide, subventions aux associations)
- personnel : 1 animatrice et 1 conseillère en économie sociale et familiale à plein temps

	BP 2018	BP 2019	Ecart	Evolution
Dépenses de l'ensemble des actions	168 640 €	152 900 €	- 15 740 €	- 9,3%
Dépenses de personnel	109 538 €	70 000 €	- 39 538 €	- 36%
Total	270 574 €	222 900 €	- 47 674 €	- 17,6%

➤ **A –Le lien social**

Les dépenses du service lien social sont constituées principalement de :

- Sorties d'été (prestation + transport)
- Après-midis dansants
- Divers ateliers (mémoire, prévention des chutes, scrapbooking...)
- Activités proposées aux personnes âgées (aquagym, pilâtes, yoga...)
- Colis de Noël
- Fête de la nouvelle année (vœux du Maire)
- Animation du réseau de bénévoles intervenant auprès des personnes isolées
- Lutte contre l'isolement « On sort »

Lien social	BP 2018	BP 2019	Ecart	Evolution
Dépenses du service	33 260 €	35 470 €	2 210 €	6,6%
Dépenses de personnel	50524 €	36 200 €	-14 324 €	- 28,4%
Total	83 784 €	71 670 €	- 12 114 €	- 14,5%

✓ **A.1 Dépenses du service lien social hors coût du personnel**

Elles progressent légèrement par rapport au BP 2018 (+ 2 210 €) en raison de quelques ajustements :

- Augmentation du nombre de sorties d'été et d'après-midis dansants (+ 1 500 €)
- Renforcement des activités proposées aux personnes âgées (+ 1 500 €) avec notamment la mise en place de nouveaux ateliers informatiques, la hausse des cours de yoga ou encore une action avec la Prévention routière.
- Baisse de la prévision concernant les dépenses de la semaine bleue en lien avec le réalisé des années passées (- 800 €)

✓ **A.2 Dépenses de personnel du service lien social**

Elles diminuent de 14 324 € par rapport au BP 2018 dont les dépenses avaient été augmentées afin de prendre en charge le remplacement de l'animatrice titulaire du poste absente plusieurs mois (maternité)

➤ **B – Les actions de solidarité**

Les dépenses de solidarité sont constituées principalement de :

- Aides aux vacances pour les personnes âgées et les enfants
- Des projets Noël solidaire et sortie famille solidarité
- Lutte contre la précarité énergétique
- Aides de la commission permanente
- Plate-forme des solidarités Meyl'entraide (épicerie sociale...)
- Subventions de fonctionnement à des associations meylanaises œuvrant dans le domaine de la solidarité ou en direction des séniors.

Solidarité	BP 2018	BP 2019	Ecart	Evolution
Dépenses du service	135 380 €	117 430 €	- 17 950 €	- 13,3%
Dépenses de personnel	59 014 €	33 800 €	- 25 214 €	- 42,7%
Total	194 394 €	151 230 €	- 43 164 €	- 22,2%

✓ **B.1 Dépenses relatives aux actions de solidarité hors coût du personnel**

La baisse des dépenses du service (- 17 950 €) par rapport au BP 2018, s'explique principalement par :

- La baisse des dépenses :
 - Participation au « Plan local d'insertion pour l'emploi » (PLIE). Cette ligne budgétaire est supprimée car la compétence est transférée à la Métropole (- 9 000 €).
 - Aide aux vacances pour les personnes âgées en lien avec le réalisé 2018 (- 500 €)

- Aides versées par la commission permanente, en lien avec le réalisé 2018 (- 1000 €)
 - Achat de denrées alimentaires pour la plateforme Meyl'entraide (- 1 000 €) car les achats sont maintenant réalisés auprès d'une association dont les prix sont plus avantageux.
 - La suppression de la ligne budgétaire prévue pour la prise en charge par le CCAS du transport des personnes âgées qui souhaiteraient déjeuner à la résidence Pré Blanc (- 3 000 €). Ce transport, réalisé à l'aide du minibus de la résidence, est désormais intégré au CPOM signé entre la Résidence Pré Blanc et le Conseil départemental.
 - Les subventions exceptionnelles (- 4 350 €). Cette somme a été budgétée uniquement en 2018 afin d'être versée à la Résidence Pré Blanc pour lui permettre de régler la redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets mise en place par la Métropole trop tardivement pour être budgétée par la Résidence.
- La hausse des dépenses concernant :
 - Les interventions extérieures à Meyl'entraide (+ 1 800 €) dans le cadre de la montée en puissance de la plateforme des solidarités
 - Les dépenses concernant les autres activités de solidarité demeurent inchangées par rapport à 2018 (lutte contre la précarité énergétique, Noël solidaire, aides aux vacances enfants, subventions aux associations...)
- ✓ **B.2 Dépenses de personnel du service solidarité**

Elles diminuent de 25 214 € par rapport au BP 2018 en raison du remplacement de l'agent en charge du poste par une conseillère en économie sociale et familiale dont le cadre d'emploi est inférieur.

II-A Recettes d'investissement

BP 2018	BP 2019	Ecart
16 572 €	15 900 €	- 672 €

Dans l'attente du compte administratif 2018 permettant l'affectation des résultats de l'année N-1, les recettes d'investissement sont constituées :

- du FCTVA (172 €)
- des amortissements (12 228 €)
- du remboursement des prêts accordés par la commission permanente (3 500 €)

II-B Dépenses d'investissement

BP 2018	BP 2019	Ecart
16 572 €	15 900 €	- 672 €

Les dépenses d'investissement identifiées pour 2019 sont :

- Les prêts accordés par la commission permanente (3 500 €)
- Des immobilisations corporelles dont :
 - Le remplacement d'une partie des ordinateurs du CCAS (3 000 €)
 - Le remplacement d'une armoire réfrigérée à Meyl'entraide